Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue ce 12 janvier 2021 à 19h30 par vidéoconférence Messenger sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Andrée St-Laurent, maire

Assistent également à la séance, par vidéoconférence Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Était absent : M. Denis Bouchard, conseiller

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-108 du 30 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence Messenger.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membre présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence Messenger.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2021-01-01 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-01-02 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020**

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 tel que déposé.

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2021-01-03 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2020**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 191 491,65 $.

Adoptée

1.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an

1.7 Avis de motion du règlement # 493-21 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021*

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 493-21 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021* sera adopté.

1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement # 493-21 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021*

2021-01-04 **1.9 Augmentation du salaire de Mme Céline Béland et des pompiers**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à la majorité des membres présents

M. Patrick Delisle s'abstient de voter

Qu'à partir du 1er janvier 2021, le salaire de Mme Céline Béland soit indexé de 2.2 % alors que le salaire des pompiers soit haussé de 0,25 $/heure.

Adoptée

2021-01-05 **1.10 Subvention annuelle à l'O.T.J.**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la subvention annuelle de 14 000 $ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre en plus de 400 $ pour le carnaval. Avec cette subvention, la municipalité procède directement au paiement mensuel du préau de 700 $ à la Caisse populaire. Ainsi le versement restant à effectuer à l'O.T.J. est de 14 400 $ - (12 x 700 $) = 6 000 $. Le versement s'effectuera sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

2021-01-06 **1.11 Versement des contributions annuelles à divers organismes**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser les contributions annuelles aux organismes suivants pour un total de 2 845 $:

Nom	**Montant**	**Note**
Feuillet paroissial de Rivière-à-Pierre	100 $	
O.P.P. de l'École Saint-Cœur-de-Marie	100 $	
FADOQ	400 $	
Comité Artisanat et Loisirs	620 $	Versé à l'O.T.J. pour la location du local
Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre	200 $	
École secondaire Louis-Jobin	200 $	Pour le gala, l'album et le comité d'aide
Arc-en-Ciel	50 $	Pour le programme Collation Santé Portneuf
Carrefour F.M. Portneuf	50 $	
Revue « Au fil de l'an 2021 » :	125 $	Versé à Impressions Borgia
Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc	600 $	
S.O.S. Accueil	200 $	
Maison d'hébergement Mirépi	100 $	
Association des personnes handicapées de Portneuf	100 $	
Total	**2 845 $**	

2. Sécurité publique

2021-01-07

2.1 Paiement d'une facture au montant de 3 230,15 $ à Suspension & Ressort Michel Jeffrey Inc.

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer une facture au montant de 3 230,15 $ à Suspension & Ressort Michel Jeffrey Inc. pour le remplacement des 2 ressorts arrière de l'unité d'urgence. Cette somme sera prise à même le budget de fonctionnement en sécurité incendie.

Adoptée

2021-01-08

2.2 Taxe 9-1-1 sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la Loi sur la fiscalité municipale doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la Municipalité par un nouveau fournisseur à compter du 3 mars 2021 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période ;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de désormais verser pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues au Groupe CLR, dont le siège social est situé au 1993, avenue Champlain, Shawinigan (Québec) G9N 2L3, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées, et ;

Que l'Agence soit autorisée à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau) conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

4. Urbanisme et développement du territoire

2021-01-09 **4.1 Avis public de consultation écrite concernant le projet du règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que prévoir des dispositions concernant les vérandas**

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, l'assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est remplacée par un avis de consultation écrite.

Le projet de règlement vise à :

- Retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9;
- Préciser la différence entre véranda et verrière;

Toute personne avait jusqu'au 4 janvier 2021 pour transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement au projet de règlement # 489-20. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité. Aucune question ou commentaire n'a été reçu concernant ce projet de règlement.

2021-01-10 **4.2 Paiement à Biome canada pour la construction d'une Yourte aux Chutes de la Marmite**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Biome Canada la facture # 1057 au montant de 53 345,28 $ pour la construction d'une yourte aux Chutes de la Marmite. Un montant de 30 000 $ sera payé avec la subvention obtenu dans le cadre du Fonds structurant de la MRC de Portneuf et le reste de cette somme sera prise à même le Fonds parcs et terrains de jeux.

Adoptée

2021-01-11 **4.3 Paiement à Biome canada pour l'achat et l'installation du poêle au bois à la yourte**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Biome Canada la facture # 1058 au montant de 4 728,25 $ pour l'achat et l'installation du poêle aux bois à la yourte aux Chutes de la Marmite. Cette somme sera prise avec la subvention obtenu de M. Vincent Caron, député de Portneuf.

Adoptée

2021-01-12 **4.4 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Danielle Ouellet, conseillère, soit nommée représentante pour la municipalité de Rivière-à-Pierre au conseil d'administration de l'O.M.H.G.P., pour un mandat se terminant le 24 janvier 2022.

Adoptée

2021-01-13 **4.5 Résolution d'appui à la Ferme R & R Delisle**

Considérant que l'étroitesse des lots empêche l'épandage de matières fertilisantes à plus de 30 mètres des puits d'eau potable. L'alimentation en eau est majoritairement assurée par des pointes filtrantes;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande de modification de zonage c'est-à-dire le retrait de la zone agricole dynamique (A-3) pour les lots suivants : 5 222 769, 5 222 768 et 5 512 715 appartenant à la Ferme R & R Delisle.

Adoptée

2021-01-14 **4.6 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2021***

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2021* Madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacquelin Goyette de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h02.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière